

MUSI2M1

2013 - 2014

Master [60] en histoire de l'art et archéologie,
orientation musicologie**A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **optionnel**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **optionnel**Domaine d'études principal : **Histoire, art et archéologie**Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**Code du programme: **musi2m1** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	6
- Compétences et acquis au terme de la formation	6
- Pédagogie	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Mobilité et internationalisation	6
- Formations ultérieures accessibles	6
Gestion et contacts	7
Programme détaillé	8
- Structure du programme	8
- Programme par matière	8

MUSI2M1 - Introduction

Introduction

Ce master approfondit l'apprentissage méthodologique et critique dans le domaine de la musicologie, mais n'inclut pas les approches méthodologiques de la recherche.

Il offre une formation de second cycle moins spécialisée que le master 120, mais tout aussi complète sur le plan des acquis.

Votre profil

Il cible, avant tout, les bacheliers en histoire de l'art et archéologie qui ne souhaitent pas se spécialiser dans une finalité spécifique.

Votre futur job

Nos diplômés trouvent un emploi dans

- les métiers du patrimoine et de l'archéologie ;
- les secteurs de la culture et de la communication (galeries d'art, commerce des oeuvres d'art, antiquariat, guidance, services pédagogiques et éducatifs, médiation culturelle, journalisme, édition, etc.) ;
- l'enseignement et la recherche.

Votre programme

Vous suivrez une série de cours obligatoires que vous complèterez par une option au choix parmi: archéologie, histoire de l'art, archéologie et histoire de l'art.

MUSI2M1 - Conditions d'admission

Tant *les conditions d'admission générales* que *spécifiques* à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Conditions spécifiques d'admission

1° Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle ou faire valoir les savoirs et compétences utiles acquis par son expérience personnelle ou professionnelle ([VAE](#)).

2° Apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) ).

3° Faire état d'une **expérience pratique en musique et/ou en musicologie** acquise antérieurement à l'entrée en master ([Mineure en musicologie \[30.0\]](#) , [Certificat universitaire en musicologie \(fondements\) \[30.0\]](#) , [Certificat universitaire en musicologie \(approfondissement\) \[60.0\]](#) , participation aux activités d'un conservatoire de musique, cours d'histoire de la musique, de méthodologie, etc., suivis en académie ou en Ecoles supérieures en Art ([IMEP](#) Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie, Conservatoire royal de Musique, etc.). L'étudiant qui a réussi le [Certificat universitaire en musicologie \(approfondissement\) \[60.0\]](#) bénéficie de dispenses.

A défaut d'une formation suffisante, des prérequis seront ajoutés au programme de master (avec un maximum de 15 crédits).

Les équivalences entre cours sont soumises à l'approbation du président du jury, du secrétaire du jury et du vice-doyen.

4° Les étudiants qui ne peuvent faire état d'une formation académique antérieure (mineure ou certificat) doivent introduire une demande d'admission, accompagnée d'un dossier contenant la copie des diplômes antérieurement obtenus, la liste détaillée des cours suivis dans l'enseignement supérieur, un curriculum vitae et trois photos de format carte d'identité. Le dossier est à adresser au Professeur Brigitte Van Wymeersch, Collège Erasme, Place Blaise Pascal 1, 1348 Louvain-la-Neuve. **Un entretien ou examen d'admission aura lieu en septembre (une seule session est prévue).**

- [Bacheliers universitaires](#)
- [Bacheliers non universitaires](#)
- [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- [Diplômés de 2° cycle non universitaire](#)
- [Adultes en reprise d'études](#)
- [Accès personnalisé](#)

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers UCL			
Tout bachelier	S'il a suivi : - soit la Mineure en musicologie ; - soit le Certificat universitaire en musicologie (fondements) ; - soit le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) .	Accès direct	
Tout bachelier		Accès moyennant compléments de formation	Année d'études préparatoire au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)			
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie		Accès direct	
Tout bachelier	S'il a suivi : - soit le Certificat universitaire en musicologie (fondements) ; - soit le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) .	Accès direct	
Tout bachelier		Accès moyennant compléments de formation	Année d'études préparatoire au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie

Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique			
Bachelor in de musicologie		Accès direct	
Tout bachelier	S'il a suivi : - soit le Certificat universitaire en musicologie (fondements) ; - soit le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) .	Accès direct	
Tout bachelier		Accès moyennant compléments de formation	Année d'études préparatoire au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
Bacheliers étrangers			
Tout bachelier	S'il a suivi : - soit le Certificat universitaire en musicologie (fondements) ; - soit le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) .	Accès direct	
Tout bachelier		Accès moyennant compléments de formation	Année d'études préparatoire au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie

Bacheliers non universitaires

Diplômes	Accès	Remarques
> En savoir plus sur les passerelles vers l'université		
> BA en musique - type long	Après vérification de l'acquisition des matières prérequis, soit accès moyennant la réussite d'une année préparatoire de 60 crédits max, soit accès immédiat moyennant ajout éventuel de 15 crédits max	Type long

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Tout licencié	S'il a suivi : - soit le Certificat universitaire en musicologie (fondements) ; - soit le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) .	Accès direct	

Masters

Tout master	S'il a suivi : - soit la Mineure en musicologie ; - soit le Certificat universitaire en musicologie (fondements) ;	Accès direct	
-------------	--	--------------	--

	- soit le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement).		
Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale		Sur dossier: accès direct ou moyennant compléments de formation	Maximum 15 crédits
Tout master		Accès moyennant compléments de formation	Année d'études préparatoire au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Diplômes	Accès	Remarques
> En savoir plus sur les passerelles vers l'université		
> MA en musique	Accès direct au master moyennant ajout éventuel de 15 crédits max	Type long

Adultes en reprise d'études

> Consultez le site [Valorisation des acquis de l'expérience](#)

Tous les masters peuvent être accessibles selon la procédure de valorisation des acquis de l'expérience.

Pour accéder au master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie, les adultes en reprise d'études, s'ils ne sont pas titulaires d'un diplôme autorisant l'accès direct au master, peuvent faire valoir les savoirs et compétences utiles acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle (VAE).

Pour toute information sur cette possibilité d'accès à ce programme : [Fiorella Flamini](#)

Accès personnalisé

Pour rappel tout master (à l'exception des masters complémentaires) peut également être accessible sur dossier.

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

Procédures particulières :

Les demandes de renseignements complémentaires concernant l'admission sont à adresser à Mme Fiorella Flamini, conseillère aux études de la Faculté de philosophie, arts et lettres (conseiller.etudes-fial@uclouvain.be tél. : +32 (0)10 47 48 57)
Toutes les demandes d'accès sur dossier (ainsi que les passerelles de catégories II et III) doivent être introduites auprès de Mme Fiorella Flamini, conseillère aux études de la Faculté de philosophie, arts et lettres (Collège Mercier, 14 bte L3.06.01, Place Cardinal Mercier B-1348 Louvain-la-Neuve, conseiller.etudes-fial@uclouvain.be , tel. : +32 (0)10 47 48 57). Le dossier de demande d'admission comportera une lettre de motivation, une copie des relevés de notes pour toutes les années d'études supérieures suivies, une copie du/des diplôme(s) obtenu(s) et, en cas de parcours professionnel, un curriculum vitae.

Les candidats internationaux introduiront leur demande au Service des inscriptions de l'Université, selon la procédure décrite à l'adresse : <https://www.uclouvain.be/inscription>

MUSI2M1 - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le master 60 en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie, a pour objectifs d'approfondir l'apprentissage méthodologique et critique dans le domaine de la musicologie.

Ce master entend donner une formation en musicologie de second cycle moins spécialisée que le [master 120](#), mais tout aussi complète sur le plan des acquis.

PÉDAGOGIE

Le master 60 propose une pédagogie originale et dynamique : les liens avec l'Université de Liège et les hautes écoles que sont l'[IMEP](#) (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie, Namur) et l'[IHECS](#) (Institut des Hautes Etudes en Communication Sociale, Bruxelles) nous permettent de développer une offre unique en Communauté française, axée sur l'approfondissement des compétences et des savoirs acquis durant le premier cycle, et ce, en fonction de l'option choisie par l'étudiant.

A côté d'une solide formation universitaire en musicologie, ce programme s'appuie sur les ressources d'une pédagogie active qui forme l'étudiant à la pratique des métiers de la musique, notamment par le biais des stages (liens avec divers organismes culturels belges : Théâtre royal de la Monnaie, asbl Flagey, Festival Ars Musica, Maison de la musique de Bruxelles, MIM [Musée des Instruments de Musique, Bruxelles], etc.), mais aussi des contacts avec les milieux culturels et musicaux.

En outre, l'étudiant est invité à réaliser de nombreuses activités sur le terrain (stages, concerts, exercices musicaux, colloques, journées d'études..) qui le mettent en relation directe avec la musicologie actuelle et les métiers qui lui sont associés. Ces activités font l'objet d'évaluations continues et régulières.

Ce master opte pour un modèle d'enseignement dans lequel les cours magistraux sont accompagnés d'un portefeuille de lectures obligatoires. Corrélativement, le professeur/promoteur de travail de fin d'études prend également le rôle de tuteur permettant un suivi intensif et personnalisé de l'étudiant.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Selon les types d'enseignement et de cours, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors d'une des 3 sessions d'examens : janvier - juin - août/septembre), tandis que l'évaluation de séminaires impliquera une participation plus substantielle de l'étudiant et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Plusieurs institutions belges interviennent comme partenaires dans ce programme (conventions de mobilité étudiante qui ne débouchent pas sur des codiplomations) :

- [l'Université de Liège](#) propose aux étudiants de suivre trois cours, à Liège, dans le cadre de l'option « musicologie historique et systématique » ;
- [l'IMEP](#) (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie, Haute école supérieure d'enseignement artistique, Namur) coorganise avec l'UCL l'option « Musique-Musicologie », qui permet aux étudiants d'approfondir l'aspect pratique de la musique en suivant quatre cours à l'IMEP;
- [l'IHECS](#) (Institut des Hautes Etudes en Communication Sociale, Bruxelles) nous permet d'offrir une ouverture aux métiers de la gestion, de la critique et de l'animation musicale par le biais de l'option « Animation, gestion et musique », que les étudiants suivent à l'IHECS.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Master accessible : le [Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie \[120\]](#) (L'étudiant accède directement à la 2e année du master; son année de formation, de minimum 60 crédits, comprend le mémoire (entre 15 et 30 crédits) pouvant compléter ou s'appuyer sur son travail de fin d'études du master 60, une finalité (30 crédits) et d'éventuels compléments de formation.)

Liens avec l'Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur :

L'accès à l'[Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur \(histoire de l'art et archéologie, orientation générale\) \[30.0\]](#) n'est possible qu'aux porteurs du master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale.

Pour l'obtention du titre d'agrégé (titre requis), un complément de formation sera indispensable au porteur du master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [60.0]; son année de formation comprendra le mémoire et l'accompagnement du mémoire (30 crédits), la finalité didactique (30 crédits) et d'éventuels compléments de formation (maximum 30 crédits).

Cependant, le master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie combiné au programme de l'[Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur \(histoire de l'art et archéologie, orientation générale\) \[30.0\]](#) conduit à l'obtention du **titre suffisant mais non requis**.

Pour plus de précisions sur les titres requis et sur les titres jugés suffisants : https://www.segec.be/Documents/Fesec/Administration/Brochure_titres_mars_FESec.pdf

MUSI2M1 - Gestion et contacts

Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann Bérengère Bonduelle	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE) Ecole de philosophie (EFIL) Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR) Commission de programme en histoire (HIST) Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR) Commission de programme en linguistique (LING) Commission de programme en langues et lettres modernes (LMOD) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI) Commission de programme en communication multilingue (MULT) Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes (ROM) Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) Commission de programme en arts du spectacle (THEA)	

Responsable académique du programme : [Brigitte Van Wymeersch](#)

Jury

Président : **Jan Driessen**

Secrétaire : **Brigitte Van Wymeersch**

Personnes de contact

Conseillère aux études : **Fiorella Flamini**

MUSI2M1 - Programme détaillé

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se compose :

- ◆ d'un tronc commun de 45 crédits, dont 20 crédits pour le travail de fin d'études;
- ◆ et d'une option de 15 crédits, à suivre à l'UCL ou dans une des institutions partenaires (l'IHECS (Institut des Hautes Etudes en Communication Sociale, Bruxelles), l'IMEP (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie, Namur), ou l'Université de Liège).

Tronc commun

> [Tronc commun](#) [prog-2013-musi2m1-lmusi210t.html]

Options et/ou cours au choix

- > [Option en musicologie et histoire de l'art](#) [prog-2013-musi2m1-lmusi501o.html]
- > [Option en musique-musicologie](#) [prog-2013-musi2m1-lmusi502o.html]
- > [Option en animation, gestion et musique](#) [prog-2013-musi2m1-lmusi503o.html]
- > [Option en arts de la scène et du spectacle](#) [prog-2013-musi2m1-lmusi504o.html]
- > [Cours au choix](#) [prog-2013-musi2m1-lmusi505o.html]

PROGRAMME PAR MATIÈRE

TRONC COMMUN [45.0]

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ Travail de fin d'études (20 crédits)

● LMUSI2898	Travail de fin d'études	N.		20 Crédits	
-------------	-------------------------	----	--	------------	--

○ Cours de musicologie (25 crédits)

L'étudiant choisit 25 crédits parmi les cours ci-dessous :

⊗ LMUSI2450	Art et musique	Brigitte Van Wymeersch	15h	5 Crédits	1q ⊙
⊗ LMUSI2460	Paléographie et langages de la musique ancienne	Anne-Emmanuelle Ceulemans	15h	5 Crédits	1q ⊕
⊗ LMUSI2470	Questions spéciales d'analyse musicale	Brigitte Van Wymeersch	15h	5 Crédits	1q ⊙
⊗ LMUSI2852	Musiques sacrées	Brigitte Van Wymeersch	15h	5 Crédits	2q ⊙
⊗ LMUSI2861	Séminaire de recherche historique en musicologie	John Philippe Van Tiggelen	15h	5 Crédits	2q ⊕
⊗ LMUSI2871	Esthétique et philosophie de la musique	Brigitte Van Wymeersch	15h	5 Crédits	1q ⊕
⊗ LMUSI2881	Questions spéciales d'histoire de la musique A	Christophe Pirenne	15h	5 Crédits	1q ⊕
⊗ LMUSI2882	Questions spéciales d'histoire de la musique B	Christophe Pirenne	15h	5 Crédits	2q ⊙
⊗ LMUSI2894	Séminaire de musicologie	Anne-Emmanuelle Ceulemans	15h	5 Crédits	1q ⊙
⊗ LMUSI2895	Stages et pratiques disciplinaires (musicologie)	N.	240h	10 Crédits	

OPTIONS ET/OU COURS AU CHOIX [15.0]

L'étudiant choisit une des quatre options suivantes :

- > Option en musicologie et histoire de l'art [prog-2013-musi2m1-lmusi501o]
- > Option en musique-musicologie [prog-2013-musi2m1-lmusi502o]
- > Option en animation, gestion et musique [prog-2013-musi2m1-lmusi503o]
- > Option en arts de la scène et du spectacle [prog-2013-musi2m1-lmusi504o]
- > Cours au choix [prog-2013-musi2m1-lmusi505o]

Option en musicologie et histoire de l'art [15.0]

Cette option offre un choix de cours spécialisés dans le domaine de la musicologie.

Elle est organisée en collaboration avec l'[Université de Liège \(Ulg\)](#).

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

⊞ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant choisit au moins 15 crédits parmi les cours ci-dessous. En cas d'étalement du master 60 sur deux ans, l'étudiant peut choisir un cours de musicologie non encore suivi dans le tronc commun à la place d'un cours à suivre à l'Ulg.

⊗ LMUSI5001	Musicologie du Moyen Âge et de la Renaissance (Ulg-MUSI0030-1)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5002	Musicologie du baroque et du classique (Ulg-MUSI0031-1)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5003	Musiques et représentations (ULG-MUSI0041-2)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LHART2220	Théorie de l'art	Ralph Dekoninck	15h	3 Crédits	1q ⊙
⊗ LHART2240	Visual Culture Studies and Art History	Alexander Streitberger	15h	5 Crédits	2q ⊕
⊗ LHART2250	Iconologie et histoire de l'art	Ralph Dekoninck	15h	3 Crédits	2q
⊗ LGLOR2390	Typologie et permanences des imaginaires mythiques	Myriam Delmotte, Paul Deproost (coord.), Alain Meurant, Brigitte Van Wymeersch	30h	5 Crédits	1q ⊕
⊗ LFLTR2150	Histoire de l'humanisme	Agnès Guiderdoni, Aline Smeesters	22.5h	5 Crédits	2q ⊕
⊗ LTHEO2431	Bible et culture	Hans Ausloos (coord.), Ralph Dekoninck, Myriam Delmotte, Geneviève Fabry, Agnès Guiderdoni, Guido Latre, Christophe Meurée (supplée Myriam Delmotte), Brigitte Van Wymeersch	30h	3 Crédits	⊕

Option en musique-musicologie [15.0]

Cette option offre aux étudiants la possibilité de poursuivre des études pratiques en musique, qu'elles soient de l'ordre de l'interprétation (instrument, chant) ou de l'écriture (composition, analyse, etc.). Cette option est organisée en collaboration avec l'IMEP (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie).

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant choisit 15 crédits parmi les cours ci-dessous :

⊗ LMUSI5201	Analyse et écriture (partie analyse) (IMEP)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5202	Analyse et écriture (partie écriture) (IMEP)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5203	Formations aux langages contemporains (IMEP)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5205	Auditions commentées (IMEP)	N.	15h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5207	Formation musicale (IMEP)	N.	90h	10 Crédits	
⊗ LMUSI5208	Pratique instrumentale (IMEP)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5209	Pratique vocale (IMEP)	N.	30h	5 Crédits	

Option en animation, gestion et musique [15.0]

Cette option propose aux étudiants une formation axée sur les métiers de la musique.

Gestion, critique, animation musicale sont les points forts de cette option organisée en collaboration avec l'[Ecole de communication](#) de l'UCL et l'[IHECS](#) (Institut des Hautes Etudes en Communication Sociale, Bruxelles).

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

⊞ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

L'étudiant choisit 15 crédits parmi les cours ci-dessous :

⊗ LCOMU2605	Analyse des productions culturelles et médiatiques	Sarah Sepulchre	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5101	Animation et critique artistique (IHECS)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5107	Structures, institutions et problèmes culturels (IHECS)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5108	Réseaux culturels européens (IHECS)	N.	30h	5 Crédits	
⊗ LMUSI5111	Politiques et réseaux de l'éducation permanente (Europe) (IHECS)	N.	30h	5 Crédits	1q
⊗ LMUSI5112	Éducation aux médias et stratégies d'intervention (IHECS)	N.	30h	5 Crédits	

Option en arts de la scène et du spectacle [15.0]

Cette option propose aux étudiants une formation axée sur les arts de la scène et du spectacle, ce qui leur permettra d'approfondir leur connaissance des domaines de l'opéra, de la tragédie lyrique et du spectacle, par l'étude de leurs composantes extra-musicales (scénographie, esthétique, approche comparée, histoire de la mise en scène, etc.).

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Au moins 15 crédits parmi :

⊗ LTHEA2135	Esthétique des arts du spectacle	Catherine Christophe	30h	4 Crédits	1q
⊗ LTHEA2151	Étude théorique de la scénographie	N.	45h	6 Crédits	2q ⊙
⊗ LTHEA2160	La scène belge : étude de la représentation théâtrale depuis 1945	Véronique Lemaire	30h	4 Crédits	2q ⊕
⊗ LTHEA2205	Approche comparée du théâtre et du cinéma	Serge Goriely	30h	5 Crédits	2q ⊙
⊗ LTHEA2271	Histoire de la mise en scène	Véronique Lemaire	22.5h	4 Crédits	1q
⊗ LCOMU2605	Analyse des productions culturelles et médiatiques	Sarah Sepulchre	30h	5 Crédits	

Cours au choix [15.0]

Ce module permet à l'étudiant de se constituer un programme personnel en fonction de son projet de formation propre, avec l'accord de son promoteur.

A choisir dans les programmes de la Faculté ou de l'Université, en accord avec le secrétaire du jury. L'étudiant s'assurera auprès du titulaire du ou des cours choisi(s) qu'il est autorisé à le(s) suivre.

